

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2013
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Votants : 24

Conseillers absents - excusés : Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Yves COLOMBAIN.

Procurations : Gérard VIRY à Pascal PELINSKI,
Jean-Marie HIRTZ à Jean-François PASQUET,
Bernard BRAUN à Jean-Pierre ROUILLON.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 13 décembre 2013

N° 2013-096

Objet : Modification du règlement de fonctionnement de la crèche municipale.
Rubrique : 8.2

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Dans le cadre de la réforme de la prestation de service unique (PSU), la Caisse Nationale d'Allocations Familiales impose, à partir de 2014, aux gestionnaires d'établissements d'accueil de jeunes enfants, la fourniture des couches et produits d'hygiène.

Il convient donc de délibérer sur le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche municipale qui intègre cette directive et prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

Après avis favorable de la Commission du Temps de l'enfant réunie le 2 décembre 2013,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche municipale qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014.0



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.